



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Centre d'information et d'orientation d'Etat
d'Ermont

Parcoursup

La plateforme d'admission
dans l'enseignement supérieur

CIO d'Ermont

01.30.83.50.85

cio-ermont@ac-versailles.fr

<https://www.ac-versailles.fr/cio-ermont>

<https://padlet.com/cioermont/wu2qqaqwkk53yq4f>

Sommaire

Les différentes poursuites d'études:

- Les études courtes / longues
- Les filières sélectives / non sélectives
- L'université
- Les CPGE
- Les BTS et les BUT
- Les écoles spécialisées

Se former sous contrat de travail

Le portail Parcoursup

Où et comment s'informer



Etudes courtes / Etudes longues

*Plus que la **durée**, c'est la **nature de l'enseignement** suivi qui est différente.*

Etudes courtes (BTS/BUT et diplômes d'écoles spécialisées):

- Enseignement professionnalisant
- Niveau visé : Technicien Supérieur
- insertion rapide



Etudes longues (université, écoles Bac +5, CPGE puis « grandes écoles »):

- Enseignement théorique dans un 1^{er} temps centré sur l'acquisition de connaissances générales
- Professionnalisation dans un 2nd temps
- Niveau visé : cadre

Filières sélectives

- **CPGE, BTS, BUT, écoles, IFSI, EFTS, IEP...** : Admission sur dossier
(parfois un entretien après étude du dossier)

Éléments transmis aux établissements :

Année de 1ère	Année de terminale
-Bulletins scolaires -Notes des épreuves anticipées de français - Notes obtenues au titre du contrôle continu du Bac général ou technologique	-Bulletins des 2 premiers trimestres - Notes des épreuves terminales des 2 enseignements de spécialité (Bac général et technologique)

Autres éléments qualitatifs:

- - Projet de formation motivé
- - Pièces complémentaires demandées par certaines formations
- - Rubriques « activités et centres d'intérêts » (facultative)
- - Fiche Avenir renseignée par le lycée

- **Ecoles spécialisées:** Admission sur concours

Filières non sélectives

L'université :

Les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS).

Un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, **dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer.

L'université



3 niveaux de formation:

- Licence (bac + 3)
- Master (bac + 5)
- Doctorat (bac + 8)

Rythme et nature du travail:

- 15 à 25h de cours par semaine
- Autonomie
- Goût prononcé pour la culture générale et la théorie
- Bonne maîtrise de l'écrit et de l'argumentation
- Travail personnel important



Le choix s'affine tout au long de la licence.

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

Objectif :

Préparation de concours.

Descriptif :

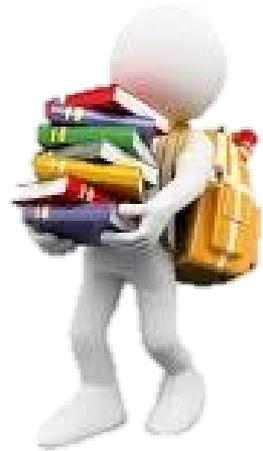
Une filière qui demande un bon niveau général, une grande capacité de travail, un bon équilibre psychologique.

Admission :

Sur dossier scolaire → bulletins de 1^{ère} et 2 premiers bulletins de T^{ale}, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale **et appréciations des professeurs des disciplines concernées.**

Lieux :

Lycées publics et privés sous contrat.



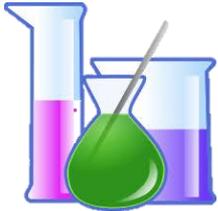
Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

● Les CPGE économiques et commerciales

- ➔ Intérêt pour l'économie et l'entreprise
- ➔ Bonnes maîtrises en mathématiques, en français et en anglais.

● Les CPGE scientifiques

- ➔ Passionnés de mathématiques, physique et chimie
- ➔ Intérêt pour les sciences de l'ingénieur.



Certaines classes prépas sont réservées aux **bacheliers STMG** (économiques et commerciales) et aux **bacheliers STI2D et STL** (scientifiques).

● Les CPGE littéraires

- ➔ Passionnés de littérature et de langues
- ➔ Intérêt pour la philosophie, l'histoire ou l'art.



Les BTS et les BUT

Diplôme	BTS: Brevet de Technicien Supérieur	BUT: Bachelor Universitaire de Technologie
Recrutement	Sélection sur dossier	Sélection sur dossier
Lieu	Section de Techniciens Supérieurs (en lycées publics ou privés)	Institut Universitaire de Technologie
Effectif	Une trentaine d'élèves par classe (même ambiance qu'en terminale)	50 à 150 étudiants par promotion (encadrement + soutenu qu'à l'université)
Formation	31 à 35 h de cours; 2/3 d'enseignement professionnel 8 à 12 semaines de stages Durée : 2 ans	35 à 40 h de cours; 1/2 d'enseignement professionnel 22 à 26 semaines de stages Durée : 3 ans
Finalité	Orientation des études vers un métier précis (plus de 130 spécialités)	Approche généraliste d'une spécialité (24 spécialités)
Sanction des études	Examen terminal	Contrôle continu Obtention du DUT en tant que diplôme intermédiaire
Poursuite d'études	Licence professionnelle, L2 ou L3, prépa ATS certaines écoles (ingénieur.e.s, commerce)	Masters ou écoles (ingénieur.e.s, commerce)

Les écoles spécialisées



- **Les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs :**
 - ➔ En 5 ans après le bac
 - ➔ En 3 ans à l'issue principalement des prépas, mais aussi avec une L2 validée, un BUT ou un BTS.
- **Les écoles du secteur social :** préparation du diplôme d'Etat en 3 ans (D.E.) pour devenir assistant de service social, éducateur.
- **Les écoles du secteur paramédical :** préparation du D.E. en 3 ou 5 ans pour devenir orthophoniste, psychomotricien,...
- **Les écoles d'architecture :** en 5 ans, solide niveau en mathématiques
- **Les écoles d'art :** préparation recommandée, 3 à 5 ans d'études

Les écoles spécialisées (suite)

- **Les IEP : recrutent sur des épreuves post-bac**, pour 5 ans d'études dans des domaines variés (économie, gestion, international, communication...)

- > Sciences Po Paris, Sciences Po Bordeaux, Sciences Po Grenoble et l'IEP de Fontainebleau (qui ouvrira ses portes à la rentrée 2023): **sélection sur dossier + entretien.**

- > les IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse organisent un **concours commun le 22 avril.**

- **Les écoles vétérinaires recrutent sur Parcoursup**
concours commun aux quatre ENV réservé aux bacheliers généraux.

- > Questionnaire de préorientation en ligne, étude du dossier et entretiens.

(admission à bac +2/3 toujours possible)

L'apprentissage

Le principe :

- Trouver un employeur et signer un contrat de travail pour la durée de la formation.
- Temps partagé entre l'entreprise et le centre de formation.
- Statut de salarié et non d'étudiant.
- Attention à la charge de travail importante.



Quelques conseils pour chercher une entreprise :

- Commencer suffisamment tôt.
- Faire jouer son réseau relationnel.
- Consulter les annonces de Pôle Emploi et les sites internet des entreprises.
- Participer à des forums, aux salons, aux Journées Portes Ouvertes.
- Faire des candidatures spontanées avec CV et lettres de motivation.
- Se préparer à l'entretien d'embauche.
- Tenir un journal de bord de ses démarches/relancer par téléphone après 8-10 jours si pas de réponse (préparez votre appel).



PARCOURSUP

La plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur

Les principes clés de Parcoursup

- **Un accompagnement** de l'élève à chaque étape de la procédure, de l'**élaboration** de son projet d'orientation au **choix** de sa formation.
- **Des informations clés**, sur chaque fiche de formation accessible à partir du moteur de recherche, pour mieux connaître les formations, leurs attendus, les critères généraux d'examen des dossiers, les débouchés professionnels et faire les bons choix pour réussir.
- **Une articulation assurée** entre le nouveau baccalauréat et la poursuite d'études dans le supérieur.
- **La prise en compte du profil** de chaque lycéen et le **dernier mot donné au candidat** pour choisir sa formation.
- **Des parcours de réussite personnalisés (Oui-Si) à l'université**, pour accompagner la réussite dans l'enseignement supérieur.

L'accompagnement des candidats en situation de handicap

- **Coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation.** Disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.
- **Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup** pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.
- **A partir du 1er juin 2023, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier** (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.



Le calendrier

- ➔ **Début décembre** : Le 1^{er} conseil de classe formule des recommandations par rapport aux projets des élèves
- ➔ **Le 20 décembre** : Ouverture de la plateforme pour consulter l'offre de formation
- ➔ **Du 18 janvier au 9 mars** : Saisie des vœux de formation
- ➔ **Jusqu'au 6 avril** : Confirmation des vœux / Finalisation des dossiers
- ➔ **Avril – mai** : Examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur – (convocations aux entretiens/épreuves selon les formations)
- ➔ **A partir du 1er juin** : Réception et acceptation des propositions
- ➔ **Du 15 juin au 12 septembre** : Phase complémentaire

A partir du 20
décembre

S'informer sur les formations

Pour chaque formation, une fiche de présentation organisée en 6 rubriques clés

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques** : statut de l'établissement, contenus et organisation des enseignements, dispositifs pédagogiques, frais de scolarité, dates des journées portes ouvertes...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures**: résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- **Consulter les modalités de candidature**: conditions pour candidater, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés

- **Accéder aux chiffres clés de la formation:** ils déclinent les résultats de l'admission en 2022 pour permettre de mieux anticiper la procédure et les résultats de la phase d'admission. Des indicateurs sont calculés en termes de réussite voire d'insertion professionnelle (pour la majorité des BTS et mentions complémentaires)
- **Connaitre les débouchés professionnels:** possibilités de poursuite d'études
- **Contacteur et échanger avec l'établissement:** contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap

Ex. : L1 Psychologie Sorbonne Paris Nord

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=11256

Inscription

A partir du
18 janvier

Pour créer une session se munir de :

- L'INE (Identifiant National Elève)
- Une adresse mail valide et régulièrement consultée



Seront attribués :

- Un numéro d'inscription
- Un code confidentiel

Important: Renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur email et numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

Formuler ses vœux

18 janvier au
9 mars

**Aucune candidature ne peut être
ajoutée ou retirée après le 9 mars**



10 candidatures maximum (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non) pour les formations **sous statut étudiant**
et 10 candidatures maximum pour des formations **sous statut d'apprenti**

- Possibilité de choisir des **formations sélectives** (CPGE, BTS, BUT, écoles, IFSI, EFTS, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE et PASS) **dans son académie ou en-dehors**
- **Pas de classement** des vœux qui doivent être souhaités et **motivés**
- La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte pour l'examen du dossier
- Des vœux qui ne sont connus que du candidat : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne



- **Rubrique « préférence et autres projets »** : Description en quelques phrases des formations qui ont la préférence du candidat et si une formation hors Parcoursup est envisagée.

Informations confidentielles, non transmises aux formations

- **Rubrique « activités et centres d'intérêts »** : renseignements autres que scolaires (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...). Un espace pour faire connaître ses engagements : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Rubrique facultative

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Les vœux multiples

Pour certaines formations le candidat peut faire des vœux multiple. Il choisit la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées **par type, spécialité ou mention.**

Le principe:

- Il ne compte que pour **un seul vœu** parmi les **10 possibles**,
- Il est composé de plusieurs **sous-vœux**,
- un sous-vœu correspond à **une formation dans un établissement**,
- possibilité de candidater sur **tout ou une partie** des sous-vœux qui composent le vœu multiple.

● **20 sous-vœux maximum** pour l'ensemble des vœux multiples BTS, BUT, CPGE, DN MADE, DCG, EFTS, DNA (hors parcours spécifiques « accès santé » (PASS) en IDF, écoles d'ingénieurs et de commerce, IFSI, formations paramédicales regroupées, IEP et le concours commun des écoles nationales vétérinaires pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité)

● **pas de classement** des sous-vœux

Vœux multiples : BTS, BUT et DN MADE

- **BTS** et **BUT** sont **regroupés par spécialité**
 - **DN MADE** et **DNA** par **mention**
- A l'échelle nationale

Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu du vœu multiple.

Pour demander une spécialité de **BTS** ou de **BUT** ou une mention de **DN MADE** ou de **DNA**, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**.

Exemple: si un lycéen demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements, quelle que soit leur localisation, cela compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux

Vœux multiples : CPGE

- Les **CPGE** sont **regroupés par voie** à l'échelle nationale.

Chaque établissement proposant une même voie correspond à un sous-vœu du vœu multiple.

*La demande d'une CPGE d'un même établissement **avec ET sans internat** compte pour un seul sous-vœu.*

- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

- *Exemple d'un lycéen demandant la CPGE « MPSI » :*

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Marseille
 - avec internat
 - sans internat
- Au lycée D à Rouen
 - avec internat
 - sans internat

Ces demandes comptent pour un vœu et 4 sous-vœux

IFSI, formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse

Regroupées à l'échelle territoriale (au niveau de l'université)

Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements

Pour demander un établissement : formuler un vœu multiple correspondant un regroupement d'établissements (au niveau d'une université).

Chaque établissement correspond à un sous-vœu et le **nombre de sous-vœux est illimité.**

A savoir : possibilité de formuler 5 vœux multiples maximum par filière

Les EFTS (**E**tablissements de **F**ormation en **T**ravail **S**ocial)

Regroupés par **Diplôme d'Etat** au niveau national.

Pour demander un EFTS, formuler **un vœu multiple par DE**.

Chaque EFTS correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux compte dans les 20 sous-vœux possibles.

(Pas de dossier unique)

Le secteur géographique

- **Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...):**

Possibilité de faire des vœux pour des formations dans son académie ou en dehors. Il n'y a pas de secteur géographique.

- **Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE et PASS):**

Possibilité de faire des vœux dans son académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS sont très demandés, une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats.

Les pourcentages fixés par les recteurs sont affichés sur Parcoursup.

● Sectorisation des licences en Ile de France

Toutes les licences franciliennes sont régionalisées

Les candidats versaillais, parisiens et cristoliens sont donc **traités de la même façon** sur l'ensemble des licences franciliennes **non sélectives**.

Quand la **mention de licence n'existe pas** dans l'académie d'origine: le candidat est considéré comme **appartenant à l'académie d'accueil**.

En cas de tension, un pourcentage maximal de candidats hors secteur géographique a été fixé par la Rectrice pour les formations non sélectives (licences, PPPE ou PASS).

Parcours d'accès aux études de santé

Trois principes:

- Possibilité d'accéder aux études de santé **après une, deux ou trois années** d'études à l'université ou de poursuivre vers un diplôme de licence
- **Deux chances pour candidater** tout au long de son parcours de 1^{er} cycle
- **Suppression du concours** :
les candidats sont évalués sur leurs résultats en licence + des oraux si nécessaire

Deux parcours proposés : PASS et LAS

Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)

Permet d'accéder aux : études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

- Propose une **majorité d'enseignements axés sur la santé** tout en choisissant **une option** dans une autre discipline (*ex: PASS option Droit*)
- **5 UFR en IDF**. Il est conseillé de formuler plusieurs vœux dont au moins un dans son académie d'origine.
- Les 5 UFR ont un portail PASS avec une liste de **sous-vœux**. PASS ne compte que pour un seul vœu, et les sous-vœux ne sont **pas comptabilisés** dans l'ensemble des sous-vœux (20 maximum).

Licence Accès Santé (LAS)

Permet d'accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

- Propose une **majorité d'enseignements dans une autre discipline** que celle de la santé, et de suivre une **option "accès santé"**.

Exemple : licence de Droit avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

Ecoles d'ingénieurs et de commerce

Un regroupement en **réseau**

Un recrutement sur **concours commun**

Pour demander ces écoles : formuler **un vœu multiple pour un concours**.

Une école = un sous-vœu

Le nombre de sous-vœux est illimité.

Les Instituts Etudes Politiques

5 ans d'études dans des domaines variés (économie, gestion, international, communication...)

7 IEP sont regroupées en réseau et recrutent sur **concours commun le 22 avril**.
(Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse).

→ Pour demander ces IEP, formuler **un vœu multiple pour le concours commun**.
Chaque IEP correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est **illimité**.

Autres IEP :

- Sciences Po Paris
- Sciences Po Bordeaux
- Sciences Po Grenoble
- Sciences Po Fontainebleau (*qui ouvrira ses portes à la rentrée 2023*)

→ **sélection sur dossier + entretien**

Une modalité de formation en alternance, associant une formation **pratique** chez un employeur et une formation **théorique** dispensée dans un centre de formation d'apprentis (**CFA**).

Il est possible de formuler **jusqu'à 10 vœux**, en plus des **10 vœux autorisés** pour des formations sous statut d'étudiant.

- **Pas de classement des vœux**
- Possibilité de candidater **partout en France**

Pas de date limite pour formuler des vœux (pour la majorité des formations en apprentissage)

Rubrique spécialement dédiée dans le dossier pour les vœux en apprentissage

Possibilité de reporter temporairement une formation pour :

Acquérir une expérience utile pour sa formation

Favoriser son projet (partir à l'étranger, participer à un projet associatif, entrepreneurial...).

- La durée d'une césure peut varier **d'un semestre universitaire à une année universitaire.**
- La demande de césure est faite **lors de la saisie des vœux** sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
- l'établissement d'accueil en prend connaissance au moment où la proposition d'admission a été acceptée définitivement.
- La césure **n'est pas accordée de droit**: une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés doit être adressée au directeur de l'établissement avant décision et **signature d'une convention** entre le candidat et l'établissement.
- Le lycéen est bien **inscrit dans la formation** qui l'a accepté et bénéficie du **statut étudiant** pendant toute la période de césure.
- Il a un **droit de réintégration ou de réinscription** à l'issue de la césure.

- Pour les vœux en licence de Droit, STAPS, DEUST Métiers de la forme ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques.

Objectif : donner un aperçu des **connaissances** et **compétences** à mobiliser dans la formation demandée.

- Passation **obligatoire** mais les **résultats restent confidentiels**, pas de transmission aux universités.

Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup au moment où le lycéen formule son vœu

- Une **attestation téléchargeable** sera délivrée et **devra être jointe au dossier** de candidature au plus tard le 6 avril inclus.

Hors Parcoursup...

La très grande **majorité** des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup

Pour s'inscrire dans ces formations:

Contactez directement les établissements et vérifiez les modalités d'inscription.

Confirmation des candidatures

Jusqu'au 6 avril

Afin que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup:

- **Compléter les dossiers** pour chaque vœu: saisie du projet de formation motivé, rubrique « préférence et autres projets », pièces complémentaires demandées par certaines formations à joindre via la plateforme
- **Confirmer les vœux**

Rappel: impossible de saisir de nouveaux vœux après le 9 mars.

L'examen du conseil de classe et la fiche Avenir

Février - Mars

Avis de l'équipe pédagogique

2^{ème} conseil de classe : examen des vœux + appréciations des professeurs et avis du chef d'établissement sur les fiches Avenir (**1 vœu = 1 fiche Avenir**)

qui sont ensuite:

- transmises par la plateforme à chaque établissement choisi par le candidat
- et consultables par les élèves et leurs familles à partir **du 1^{er} juin**.

La fiche Avenir comprend:

- **Les notes** de l'élève (moyennes de terminale, appréciations des professeurs par discipline, positionnement dans la classe / le groupe)
- **L'appréciation complémentaire** du professeur principal sur des compétences transversales
- **L'avis du chef d'établissement** (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

Traitement des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

Avril - mai

Au sein de chaque formation, constitution d'une **commission d'examen des vœux** (référent pédagogique et professeurs) chargée de définir les critères d'examen des candidatures, d'évaluer les candidatures puis de les classer.

Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.

Éléments pour l'étude des dossiers

- **La fiche Avenir**
- **Le « projet de formation motivé »** obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux et dans un espace prévu à cet effet sur la plateforme. La rédaction de ce projet vaut lettre de motivation.
- **le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été renseignée
- **Les bulletins scolaires (1^{ère} et terminale) et notes du baccalauréat**
- **Les autres pièces éventuellement demandées**

Admission dans les formations non sélectives :

Licences

PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles)

Parcours spécifiques "accès santé"

- Possibilité d'accéder à la licence de son choix à l'université qui peut proposer un **parcours de formation personnalisé** (cursus adapté,...) pour favoriser la réussite.
- **L'ensemble des dossiers doit être ordonné** au regard de l'adéquation entre le projet d'études du candidat, ses acquis et les attendus de la formation. Toutefois, compte tenu des capacités d'accueil de chaque formation, **la plateforme fait automatiquement parvenir une réponse « En attente »** aux candidats ordonnés au-delà de la limite des capacités d'accueil.

CPGE, BTS, BUT, écoles... :

- sur **dossier** et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des **épreuves écrites et/ou orales**.

Spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques

➤ Lycéens de la voie professionnelle

- Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- Certaines académies mettent en place **l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS** : Lorsque le conseil de classe donne un avis favorable sur l'orientation du candidat, le chef d'établissement indique dans la fiche Avenir que la capacité de l'élève à réussir est « très satisfaisante ».

➤ Lycéens de la voie technologique

- Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite.

Propositions d'admission

A partir du
1^{er} juin



● Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, IFSI, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

● Pour une formation non sélective (licences, PPPE, PASS)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Réponse des candidats

A partir du
1^{er} juin



Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est indiqué avec chaque proposition faite au candidat.

***Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais:
la place est libérée pour un autre candidat***

A savoir : si vous ne répondez à aucune proposition dans leur délai respectif, vous aurez la possibilité dans les 3 jours qui suivent la date limite de la dernière proposition d'admission reçue, de préciser les vœux en attente que vous souhaitez conserver en envoyant un message via la rubrique contact depuis votre dossier. Au-delà, vos vœux en attente sont considérés comme abandonnés.

Si le lycéen reçoit :

une seule proposition d'admission (oui ou oui si) et des **vœux en attente** :

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, il conserve **tout ou une partie de ses autres vœux en attente** (il doit le signaler pour chacun d'entre eux)
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Si le candidat reçoit :

plusieurs propositions d'admission (oui ou oui si)
et des **vœux en attente**:

- Il doit accepter une **seule proposition** parmi celles-ci et renoncer aux autres propositions d'admission qu'il a reçu.
- S'il le souhaite, **tout ou une partie de ses autres vœux en attente sont maintenus** (il doit le signaler pour chacun d'entre eux).
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte **les modalités d'inscription** administratives de la formation acceptée.

Si le lycéen reçoit :

uniquement des réponses en "attente":

Des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue en fonction des places libérées par d'autres candidats.

Si le lycéen reçoit :

uniquement des réponses **néglatives** (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective):

Dès le **1^{er} juin**, il peut demander un **conseil** ou un **accompagnement** dans son lycée ou dans son CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler de nouveaux vœux en **phase complémentaire** à partir du **15 juin**.

Confirmer son choix d'inscription

13 juillet



Fin de la phase principale d'admission

- Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.
- Puis inscription dans la formation choisie selon les modalités précisées sur son dossier candidat.

Inscription administrative

A partir des
résultats du bac



Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le futur étudiant doit **s'inscrire impérativement** dans l'établissement qu'il va intégrer selon les modalités indiquées sur Parcoursup.

Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit obligatoirement remettre une **attestation de désinscription** ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- **Dès le 1^{er} juin** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire.
- **Du 15 juin au 12 septembre**: pendant **la phase complémentaire**, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes.
- **A partir du 1^{er} juillet** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

Préparation de la vie étudiante

Entre le 18 janvier
et le 15 mai

● Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

● Santé

Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les informations sur la vie étudiante sur

www.etudiant.gouv.fr

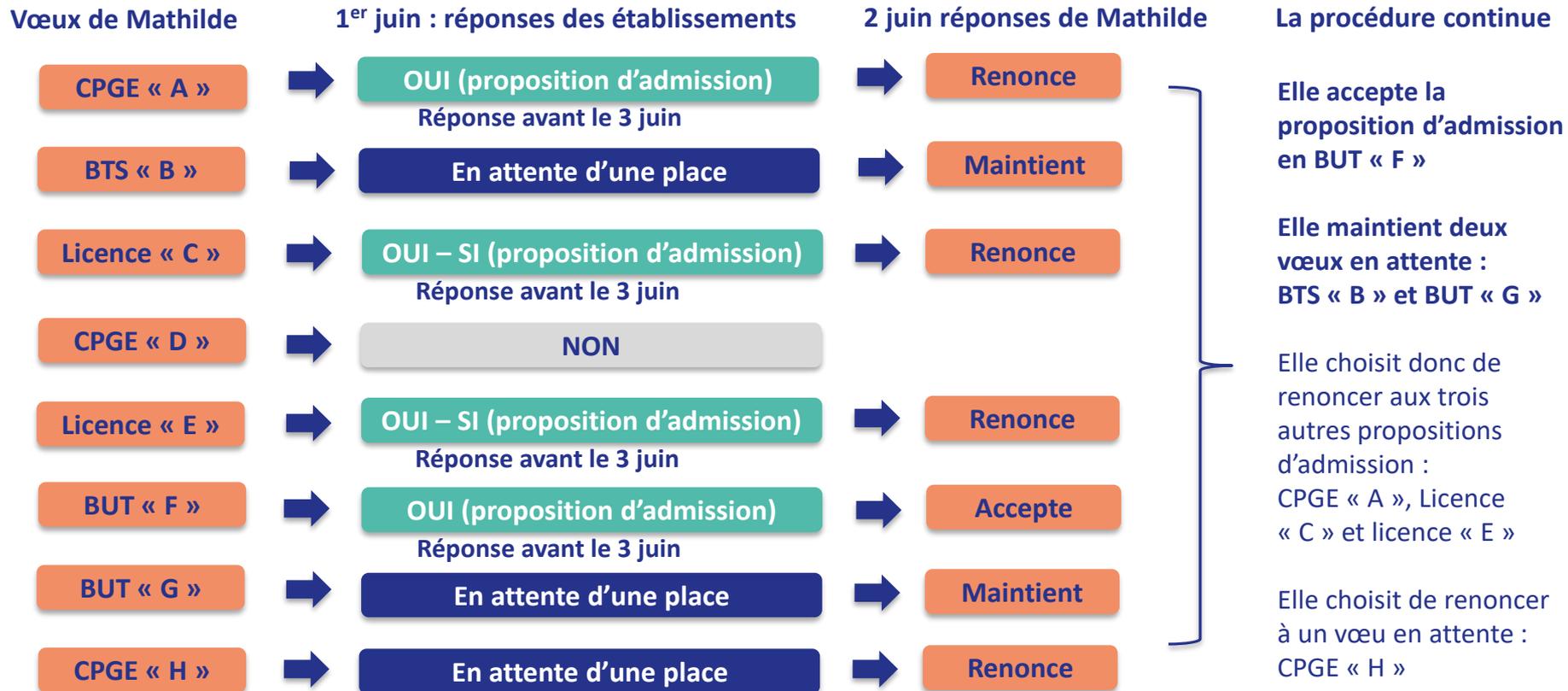
Services d'assistance tout au long de la procédure

A partir du 18
janvier

- **Le numéro vert : 0 800 400 070**
- **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- **Les réseaux sociaux pour rester informé :**
 - **Parcoursup_info** sur Twitter
 - **Parcoursupinfo** sur Instagram et Facebook

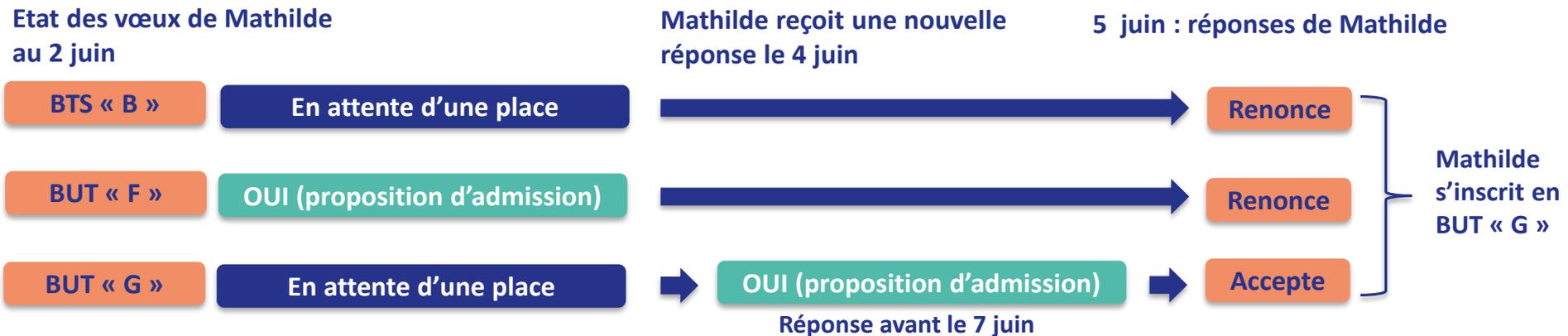
L'exemple de Mathilde, élève de Terminale

Mathilde a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 1^{er} juin, elle prend connaissance des décisions des établissements:



L'exemple de Mathilde, élève de Terminale

Le 4 juin, Mathilde reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Mathilde accepte la proposition d'admission au BUT « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.



Où et comment s'informer

- Solliciter un **entretien personnalisé** auprès de son.sa professeur.e principal.e
- Prendre **rendez-vous** avec un.e Psychologue de l'Education Nationale
- Consulter le **Padlet du CIO** : <https://padlet.com/cioermont/wu2qgaqwkk53yq4f>
- Participer à **l'orientation active**
- Aller aux **Journées Portes Ouvertes** dans les établissements
- Se rendre **aux salons**



Où et comment s'informer

Les ressources pour préparer son projet d'orientation

- S'informer sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)

The screenshot shows the header of the website with the logos of the République Française and onisep. The main navigation bar consists of five steps: ÉTAPE 1 (Explorer les possibles), ÉTAPE 2 (Découvrir les formations), ÉTAPE 3 (Approfondir certaines filières), ÉTAPE 4 (Souhaite en parler), and ÉTAPE 5 (Préparer mon entrée). Below the navigation bar, there are five columns corresponding to the steps, each with a description and a list of links. For example, ÉTAPE 1 includes links for '10 conseils pour s'orienter', 'Que faire après le bac?', and 'info filières'.

- S'informer sur le site [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

The screenshot shows the search interface of Parcoursup. It includes the République Française logo and the Parcoursup logo. The main heading is 'Rechercher une formation'. Below this, there is a search bar with the text 'Rechercher une formation par mots-clés' and a dropdown menu for 'Taux d'accès par type de bac'. The search results are sorted by 'Pertinence' and show a list of universities, including 'Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)'. A map of France is also visible, showing the location of the selected university.

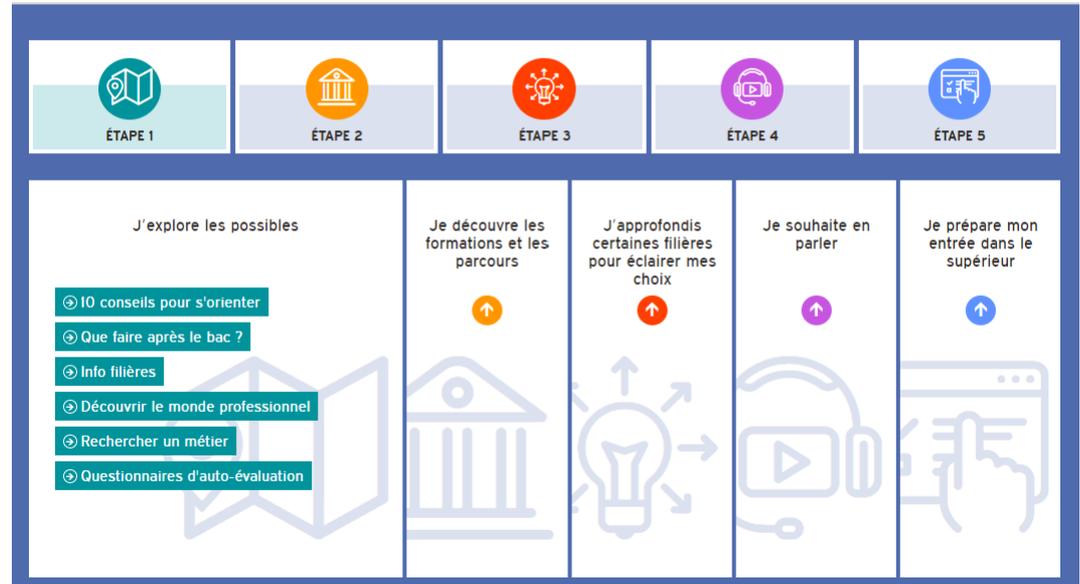
Terminales2022-2023.FR

Un site dédié à l'orientation

- ➔ Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- ➔ Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- ➔ Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- ➔ Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PASS...) et les opportunités des filières d'avenir
- ➔ Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers



5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur



Sur le site **Parcoursup.fr** :

Des services numériques d'aide à l'orientation vers les études supérieures



Questionnez
vos préjugés avec
les Graines d'Avenir !



Hello Charly

INSPIRE

Chercher sa voie avec ceux qui l'ont trouvée

jobirl
.com

L'orientation In Real Life



MAG

Mon Avenir en Grand

de Télémaque



FRANCE
UNIVERSITÉ
NUMÉRIQUE

Se former en liberté



My Road



STAGEDECOUVERTE.FR

BY MYFUTURE

A consulter au CDI ou CIO

